



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUIN 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>29</b>
<b>Convocations :</b>	<b>31 MAI 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Maire, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- M. Laurent FUSSIEN	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Elise RIDEL	Pouvoir à Mme ADELINÉ POLLET
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Luc LESIEUR remplit les fonctions de Secrétaire.



**OBJET : Transformation d'emploi – Catégorie A/ Attaché Territorial**

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, lequel stipule en son article 2 : « Les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service ».

Considérant :

- qu'un agent de la Collectivité, remplissant les conditions statutaires, a été proposé à la promotion interne au grade d'Attaché territorial, grade pour lequel l'ouverture d'un poste était possible,

- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du grade d'Attaché tel que défini à l'article 2 du décret,

- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, d'un emploi de catégorie A, à temps complet, au grade d'Attaché territorial, filière administrative, afin d'assurer les missions de chef du service des Maisons Citoyennes, et la suppression, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de l'emploi correspondant au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, filière administrative.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2024-76 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240606-2024-76-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Publication : 12/06/2024